

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-190 du 07 Novembre 2013

L'an deux mil treize, le Sept Novembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT - J. STORET – A.M. BARBIER - Ch. LECTEZ -

MM. J. MAHIEU – H. TABARY - Y. MARECHAL – B. SEGERS – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – S. NACRY – G. DUE - X. LEROUX – Ph. FATIEN – D. BASSEUX – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.F. DERCOURT – J.P. POUTRAIN – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. HEMAR

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE,
M. G. CUVILLIER, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE,
M. J.M.PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE,
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Objet : Avenant au Contrat Territorial de Développement Rural signé avec le Département

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que les trois anciennes Intercommunalités avaient signé un Contrat de Développement Territorial avec le Département du Pas-de-Calais.

Monsieur le Président rappelle les orientations du Contrat Territorial de Développement Rural arrêtées avec la Communauté de Communes de la Région de BAPAUME et notamment l'action qui avait été identifiée concernant la rénovation de l'éclairage public des communes membres de cette Intercommunalité.

Monsieur le Président précise que cette action, qui était considérée comme émergente, a trouvé aujourd'hui une réalité par la mise en chantier des travaux de rénovation de l'éclairage public passé avec la Société SAVAUX.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de modification par avenant de ce contrat et précise que le Département du Pas-de-Calais accepte de soutenir le financement de la tranche conditionnelle à hauteur de 25 %, représentant une subvention de 132 075 €, par rapport à un montant de dépenses éligibles fixé à 528 301,97 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'avenant proposé par les services du Département au Contrat Territorial de Développement Rural,
- d'approuver le montant de la subvention permettant le financement de la tranche conditionnelle des travaux de rénovation de l'éclairage public,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 07 Novembre 2013 et transmission en Préfecture le 07 Novembre 2013.

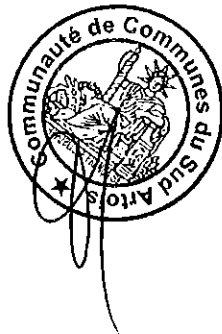
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 07 Novembre 2013 et transmission
en Préfecture le 07 Novembre 2013

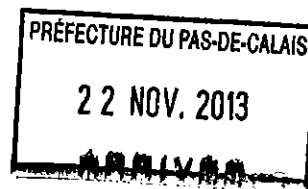
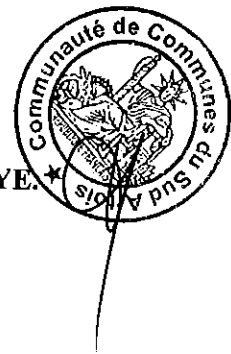
Le Président,

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Jean-Paul DELEVOYE.



2013-190- 07/11/2013
DEL CONTRAT TERRITORIAL DEV RURAL